



4^{ème} Prépa-métiers

PRÉREQUIS

- ✓ 5^{ème} de collège (fin d'année scolaire),
- ✓ 4^{ème} générale ou de l'enseignement agricole
- ✓ Destinez à des élèves volontaires qui souhaitent s'orienter vers une voie professionnelle

OBJECTIFS

- ✓ Retrouver le goût de l'école
- ✓ Définir et Développer son projet professionnel,
- ✓ Initiation aux activités professionnelles
- ✓ Découvrir le travail en entreprise
- ✓ Savoir vivre en société.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Pédagogie de l'alternance par des stages
- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Cours, visites, conférences, travaux pratiques, travaux de groupe et personnels, recherches et enquêtes, actions professionnelles collectives.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Reprendre confiance et consolider l'acquisition de connaissances fondamentales.
Tout au long de l'année, ils découvrent les groupes de métiers dans l'environnement industriel, tertiaire ou des services à la personne.

PRÉREQUIS

4^{ème} générale ou de l'enseignement agricole (14 ans révolus avant le 31 décembre - sous conditions).

OBJECTIFS

- √ S'orienter en connaissant les métiers choisis,
- √ Préparer le Diplôme National du Brevet,
- √ Savoir travailler,
- √ Savoir vivre en société.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Pédagogie de l'alternance par des stages
- Accompagnement personnalisé
- Cours, visites, conférences, travaux pratiques, travaux de groupe et personnels, recherches et enquêtes, actions professionnelles collectives.

COMPÉTENCES À DEVELOPPER

Reprendre confiance et consolider l'acquisition de connaissances fondamentales.

Tout au long de l'année, découverte de métiers dans l'environnement industriel, tertiaire ou des services à la personne.

Savoir d'intégrer et savoir-être en entreprise

LA POURSUITE D'ÉTUDES

A l'issue de la 3^{ème} prépa-métiers, les élèves bénéficient de la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves.

L'accès à la formation professionnelle est favorisé dans le traitement des demandes d'affectation vers la voie professionnelle.

La poursuite d'étude se fait majoritairement vers une seconde professionnelle ou vers l'apprentissage, rien ne leur interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique.

630 heures d'école soit 18
semaines à l'école

730 heures en entreprises soit 18
semaines de stages